

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CDPSF-04

Calendrier de consultation régionale sur l'option d'abolir les commissions intégrées du CDPSF

Blainville, le 9 février 2017 - Le Conseil des professionnels en services financiers désire vous informer que dans le cadre de sa tournée sur la sensibilisation de la retraite, des séances de consultation auront lieu en région sur l'option d'abolir les commissions intégrées. Sur invitation du Conseil, l'Autorité des marchés financiers participera avec intérêt à plusieurs de ces séances.

Depuis la publication du document de consultation sur le sujet, plusieurs intervenants du milieu, notamment en région, nous ont manifesté leur vif intérêt à participer au processus de consultation, question d'exprimer leurs inquiétudes et de faire valoir leurs points de vue.

« Il apparaît, à la lumière de ce qui a déjà été publié jusqu'à maintenant, que le modèle actuel de rémunération ferait en sorte que les commissions versées ne varient généralement pas en fonction du niveau des services-conseils fournis aux investisseurs. Le modèle actuel entraînerait également par nature des conflits d'intérêts omniprésents et difficiles à gérer efficacement pour les gestionnaires de fonds d'investissement, les courtiers et les représentants », selon Mario Grégoire, président directeur-général du Conseil des professionnels en services financiers.

D'où l'importance de recueillir les commentaires et suggestions de tous avant de prendre des mesures réglementaires pour modifier la structure actuelle. Ces consultations organisées par le Conseil permettront à toutes les parties prenantes de contribuer au processus de consultation de l'Autorité sur les questions et enjeux soulevés dans le Document de consultation 81-408 des ACVM – Consultation sur l'option d'abandonner les commissions intégrées.

Calendrier :

Drummondville, le 13 mars

Gatineau, le 4 avril

Sherbrooke, le 25 avril

Trois-Rivières, le 27 avril

À propos du Conseil

Le Conseil des professionnels en services financiers (Le Conseil) est un organisme à but non lucratif ayant pour vocation de réunir l'ensemble des professionnels en services financiers. La mission du Conseil est d'offrir à ses membres des services sur mesure et du soutien, de promouvoir leurs intérêts collectifs, de faire rayonner leur profession et de resserrer les liens de confiance et de solidarité professionnelle.

—30—

Renseignements et demandes d'entrevue :

Conseil des professionnels en services financiers

Communications du Conseil

1-844-304-9909 / communications@cdpsf.com